



## Conseil Municipal du jeudi 08/12/2022

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 8 décembre 2022 à 21h, sous la présidence de monsieur Bernard Robert, maire de la commune.

**Présents :** Murielle BAROU, Isabelle BOUQUET, Brigitte GAILLARD, Serge GIBERT, Marion GIRE - CABROL, Christian JUST, Romain LHOSTE, Sylvain MERLE, Pierre PAILLER, Bernard ROBERT, Cécilia SLACK-BERTRAND,

**Excusés :** Yannick CHANAL (donne pouvoir à Romain LHOSTE),

**Secrétaires de séance :** Marion GIRE-CABROL et Brigitte GAILLARD.

### Ordre du Jour :

#### 1. Approbation du PV du conseil municipal du 13 octobre 2022

Le PV est adopté après modification de date.

#### 2. Consultation Salle polyvalente.

Suite à la réunion du 18 novembre à la salle des Granges, les conseillers doivent se prononcer sur le principe d'une consultation des électeurs de la commune concernant le projet de construction d'une nouvelle salle communale. M. le Maire donne quelques informations : elle se déroulerait comme tous les scrutins : le bureau de vote serait ouvert de 8H00 à 18H00. Les assesseurs seraient des conseillers et des habitants volontaires pourraient apporter leur aide. Un arrêté municipal serait pris et serait apposé sur les panneaux d'affichage, une information serait apportée également sur le site et sur ILLIWAP.

L'objectif de cette consultation est de recevoir les avis des électeurs sur la nécessité de construction d'une nouvelle salle communale. C'est le Conseil Municipal qui déciderait au terme du scrutin de la réponse à apporter en fonction des votes et de leur représentativité.

Un dossier d'information sera consultable en mairie. Il faudrait prévoir la possibilité de vote par procuration.

Une seule question serait formulée :

« Etes-vous d'accord oui non de la nécessité de construction d'une nouvelle salle polyvalente.

La date serait fixée au dimanche 12 mars.

**Délibération : Le principe de la consultation et de ses modalités sont adoptés**

#### 3. Achat tondeuse

La tondeuse actuelle a 17 ans et donne des signes de fatigue ; Les employés se sont renseignés auprès des fournisseurs locaux et ont considéré plusieurs modèles.

Celui qui a retenu leur intérêt est présenté aux membres du Conseil :

Il coûte : 24 000€TTC avec possibilité de régler 4 x 6000€ TTC avec un prêt à taux 0- Garantie 4 ans et entretien compris.

**Délibération : Vote à l'unanimité**

#### 4. Instauration tarification sociale restauration scolaire

Les services de la cantine sont de la compétence communale.

L'état met en place une convention trisannuelle dans le cadre de la solidarité rurale « le ticket de cantine à un euro »

La commune de Chaspinhac est éligible à cette dotation. Les deux conditions nécessaires pour bénéficier de cette aide de l'Etat sont les suivantes : il faut établir trois tranches de prix des tickets et la deuxième condition mentionne que seules les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 1000, peuvent en bénéficier. Des renseignements ont été pris auprès de la CAF pour réaliser une étude approfondie sur les différentes possibilités à mettre en place :

Plusieurs hypothèses sont exposées

Les données sont les suivantes :

- Moyenne de 33 repas par jour
- Actuellement, le repas est vendu 4,85€ TTC par le traiteur mais une augmentation est à prévoir ce qui laissera le repas à 5€ TTC.

Proposition prise par les conseillers pour la solution suivante :

- Première tranche le ticket revient à 0,80€ pour les coefficients inférieurs ou égaux à 800
- Deuxième tranche le ticket revient à 1,00€ pour les coefficients inférieurs ou égaux à 1000.
- Troisième tranche le ticket revient à 4,00€ pour les coefficients supérieurs à 1000.

Comme cela, l'augmentation des prix des repas ne sera pas répercutée sur les familles. C'est la mairie qui prendra en charge cette inflation.

Cette démarche serait applicable après les vacances de Février 2023

**Vote à l'unanimité pour cette proposition.**

## 5. Décision modificative n°2

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
D66111 : Intérêts d'emprunts	--	1 200 €	--	--
D6188 : autres frais divers	1 200 €	--	--	--
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 200 €</b>	<b>1 200 €</b>	--	--
			--	--
<b>Investissement</b>			--	--
D2151-1003		4 510 €	--	--
D2183-1001	4 510 €			--
<b>Total Investissement</b>	<b>4 510 €</b>	<b>4 510 €</b>	--	--

Quelques précisions sur le tableau:

Pour la section Investissement : cela concerne le financement d'un enduit tri-couche (rue du forgeron et à proximité) suite aux travaux d'enfouissement du réseau.

Pour la section Fonctionnement : cela concerne l'augmentation de crédits pour le paiement des intérêts du nouveau prêt effectué par la commune en 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a adopté la décision**

## **6. Demande de DETR 2023- Amendes de Police**

Demande de subvention pour les travaux aménagement du bourg (création de trottoirs en direction du Mont Bêt sur la RD 71 et dans la rue du Breuil du carrefour de l'école à la salle des Granges) pour une somme 33 493,40€ et pour la remise en état de la voirie dans le bourg pour 3712€  
Le total se monte à 37207,90. Des aides financières peuvent être demandées.

- L'état participe à 30 % soit 11162€
- Le département par l'attribution des amendes de police peut aider pour un montant de 11161,177 € soit 30%
- Le Leader peut financer à hauteur de 20 %  
Il resterait 7 441€ d'autofinancement de la commune

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité**

## **7. Participation scolaire ULIS**

Participation de la commune au repas d'un élève en situation de handicap qui est scolarisé dans une classe ULIS sur le bassin du Puy-en-Velay.

La commune du Puy demande également le remboursement des frais de scolarité pour cet enfant qui se monte à 1400€

**Vote à l'unanimité.**

## **8. Enquête publique extension FAREVA LA VALLEE**

Il nous est demandé d'informer les habitants de la Commune des dates du déroulement de l'enquête publique du 14 novembre au 27 décembre. Cette information sera affichée sur les panneaux municipaux.

**Vote à l'unanimité**

## **9. Fonds de concours eau et assainissement « le Mont Bêt »**

Des travaux d'extension d'eau et d'électricité (compétence de la Communauté d'Agglomération) ont été réalisés pour la nouvelle habitation située au Mont Bêt. Le montant est estimé à 10 000€ et peut être réévalué

La Communauté d'Agglo demande au titre des fonds de concours une aide de 2000 € à la commune soit 20% du coût des travaux et peut être elle aussi réévaluée.

**Vote à l'unanimité**

## **10. Questions diverses**

- Retour positif de certains enfants suite à la projection du film le 2 décembre « à quoi rêvais-tu ? »
- Appel à la vigilance : une recrudescence de cambriolages a lieu sur la commune.
- Décalage des dates du Conseil municipal du jeudi au lundi.
- Problème de chaussée glissante.

La séance est levée à 23h 15.